

À quoi ressemblera le crowdfunding dans 10 ans ?

consocollaborative.com/tribune/8988/

October 12, 2016

Blockchain, monnaies locales, cadre juridique... Si le crowdfunding a le vent en poupe, il devrait connaître des mutations majeures dans les années à venir. L'analyse de Jean-David Bar, cofondateur de la plateforme We Do Good.

Pourquoi le financement participatif rencontre-t-il un tel écho aujourd'hui ?

Jean-David Bar : C'est un mode de financement ancien qui s'est envolé de nouveau avec la technologie qui permet l'implication du plus grand nombre. Il permet aux épargnants de décider où va leur argent, de re-développer des solidarités économiques locales et de financer des projets plus originaux ou innovants que ceux que des institutions classiques auraient financés. Il permet aussi de créer de nouveaux systèmes juridiques de financement (*royalties, préventes*) et de communication. Il démocratise ainsi des systèmes qui existaient pour des grandes institutions et entreprises en faveur de petits projets, de petits commerçants et de porteurs de projets ayant moins de réseaux. Ainsi le crowdfunding répond au besoin de financement des entreprises, les acteurs traditionnels ne jouant plus leur rôle – les banques sont moins enclines à prêter – ou n'ayant pas assez d'ampleur (réseaux de business angels).



Jean-David Bar, cofondateur de Wedogood

Quels sont les freins à son expansion ?

Il en existe de nombreux, je ne vais en citer que 3 ! Le premier est culturel, le financement participatif n'est pas encore une habitude pour placer son épargne, on le fait à la marge pour aider un ami ou pour tester un nouveau système, mais on garde son argent en banque, assurance vie et dans la pierre. Ce parfois à raison : financer un projet innovant représente un risque plus important, crises mises à part. Le deuxième est le manque de notoriété, il est difficile

de tester quelque chose dont on ne soupçonne pas l'existence. Le troisième est le privilège de créer de la monnaie qu'ont les banques et qui leur permet de prêter à des taux défiant toute concurrence.

Quel attitude entretiennent les pouvoirs publics avec ce secteur ?

Ils sont hésitants. Leur action a jusqu'ici consisté plutôt à déclarer favoriser tout en freinant modérément mais en refusant d'interdire. Après avoir réalisé qu'il n'était plus possible de réserver le droit de prêter aux banques, ils ont progressivement délivré des agréments aux plateformes, espérant que la disruption se fasse sans dégâts auprès des acteurs existants. Quand le crowdfunding se fera comme aux Etats-Unis dans le cadre d'organisations collaboratives décentralisées dans des cryptomonnaies, cela sonnera le deuxième acte de la fin du monopole bancaire. On assistera alors probablement à des conflits similaires à ceux entre Uber et les Taxi... mais beaucoup plus importants. D'un autre côté, les collectivités pourront aussi profiter directement de cette manne et considérablement ré-inventer les mécanismes de financement, de décision et de participation locale des citoyens grâce au financement participatif.

Comment imaginez-vous le financement participatif dans 3 ans ?

Les montants se compteront en milliards. L'equity (investissement en capital), le don ainsi que le prêt auront atteint une première maturité. Mais au delà, on va passer d'une soixantaine de plateformes réellement actives à une petite vingtaine, avec un ou deux acteurs majeurs en situation d'oligopole dans chacun des modes de financement : don, prêt, capital, royalties. Cette concentration des acteurs sur le marché ne se fera pas forcément au bénéfice des leaders actuels – dans le prêt, le premier il y a un an est aujourd'hui loin derrière le nouveau leader. La part des montants levés auprès des particuliers est aussi amenée à croître à mesure qu'ils s'approprient cet outil de participation citoyenne, sans toutefois écarter les financeurs institutionnels qui s'en servent aujourd'hui pour accélérer leurs processus de placement.

Et dans 10 ans ?

Le crowdfunding se fera essentiellement en monnaie électronique décentralisée type bitcoin. Dès la réalisation d'un contrat, les versements de dividendes, d'intérêts, de frais, ou de royalties seront déclenchés automatiquement par la blockchain, comme le développe Ethereum. Toutes les transactions, beaucoup plus sécurisées et sans frais, sont traçables et publiques. Leur coût baissera, et les commissions des plateformes avec. Peut être même assisterons nous même à la fin de l'intermédiation par les plateformes et le développement de l'« auto-crowdfunding ».

C'est donc la blockchain qui va révolutionner, à terme, le secteur ?

Oui puisqu'elle permettra de se passer techniquement de prestataire de paiement, de notaire, d'avocat, de banques. Du moins une fois que l'Etat en aura fait le constat en matière de professions réglementées. Le financement participatif connaît une grande limite à son développement : le privilège bancaire de créer de la monnaie est au bénéfice exclusif des banques et de l'Etat. La blockchain est une solution qui permettra peut être de dépasser les monnaies souveraines et donc d'abolir ces privilèges exorbitants. Elle est donc probablement ce qui finira la révolution de la désintermédiation commencée par le financement participatif.

Comment les banques se préparent-elles à cette onde de choc ?

Après une phase de déni, elle ont été dans la colère en pointant des fraudes potentielles. Aujourd'hui, c'est la phase de marchandage : elles tentent de créer leur propre blockchain avec un enjeu en terme de partenariats et de brevets en cours. Mais pourquoi utiliser une blockchain payante quand j'en ai une plus sécurisée, gratuite, totalement transparente et collaborative, mondiale, guidée par une fondation à but non lucratif, et qui après Western Union et Moneygram, dépassera cette année Paypal ? Je parle du Bitcoin bien sûr.

Peut-on imaginer des interactions avec les monnaies locales ?

Elles sont adossées à des banques classiques, dans le cadre du système de monnaie financé par la dette, dont l'effondrement est déjà annoncé... Les monnaies locales devront donc se tourner vers des monnaies électroniques décentralisées mondiales pour s'indexer. Et le crowdfunding sera nécessairement à la croisée de ces deux innovations : il est envisageable de réaliser des campagnes de crowdfunding uniquement dans une monnaie locale donnée. Cela pourrait être un moyen pour la monnaie de croître en faisant des campagne d'acquisition d'utilisateurs indirectement. Peut-être même verra-t-on émerger des crypto monnaies locales...

Crédit photo de une : Tim Kwee

ARTICLE EN LICENCE CREATIVE COMMONS